PROGRAMME DE FORMATION
Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

PUBLIC CONCERNE	Futurs Auditeurs internes	PREREQUIS	Aucun	DATES	Inter-Entreprise Selon planning
DUREE	21 heures Option : 3.5h sur site	PRIX	Nous consulter	LIEU	3 jours en Visio Option : ½ journée sur site client

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- Les principes d'un système de management
- Les exigences clés de l'ISO 45001, de l'ISO9001 et de l'ISO14001
- Le processus d'audit (principes et déroulement)
- Méthodes et techniques d'audit

La formation est organisée sur 3 jours :
Jour 1 : tronc commun autour des principes fondamentaux des normes et de la méthodologie de l'audit
Jour 2 et 3 : Analyse des exigences des normes 9001 / 45001 / 14001

En option : une demi-journée est proposée individuellement pour une mise en pratique sur le site du stagiaire.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Être capable d'identifier des points d'amélioration, des non-conformités, des faiblesses et des points forts d'un système de management, grâce à une meilleure appropriation de la Norme ISO 45001
- Être capable d'identifier des points d'amélioration, des non-conformités, des faiblesses et des points forts d'un système de management, grâce à une meilleure appropriation de la Norme ISO ISO9001
- Être capable d'identifier des points d'amélioration, des non-conformités, des faiblesses et des points forts d'un système de management, grâce à une meilleure appropriation de la Norme ISO14001
- Être capable de réaliser un audit interne en groupe

PROGRAMME

Partie 1 : les principes fondamentaux des Normes ISO9001, ISO45001 et ISO14001

- Structure HLS et principes d'amélioration continue (PDCA)
- Notion de processus

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

Partie 2 : Analyser les exigences de l'ISO 9001

- Compréhension du contexte de l'organisation - Analyse des enjeux
- Analyse des parties intéressées
- Renforcement du leadership
- Risques et opportunités
- L'approche processus et maîtrise
- Maitrise opérationnelle
- Communication & documentation
- Évaluation de la performance

Partie 3 : Analyser les exigences de l'ISO 14001

- Lecture de la Norme, avec un focus sur les spécificités ISO14001 :
- Compréhension du contexte de l'organisation - Analyse des enjeux
- Analyse des parties intéressées
- Aspects en impacts
- La communication
- Maitrise opérationnelle et prévention des situations d'urgence

Partie 4 : Analyser les exigences de l'ISO 45001

Lecture de la Norme, avec un focus sur les spécificités l'ISO45001 :
- Compréhension du contexte de l'organisation - Analyse des enjeux
- Analyse des parties intéressées
- Renforcement du leadership
- Participation et consultation du personnel
- Risques et opportunités
- L'approche processus et maîtrise
- Maitrise opérationnelle - Évaluation des risques

Partie 5 : Méthodologie de l'audit interne

- Initialiser l'audit : rôle des auditeurs internes, objectifs de l'audit (audit documentaire, terrain, système,...), programme d'audit
- Préparer l'audit : l'analyse documentaire, préparation des points à auditer, formalisation du plan d'audit
- Réaliser l'audit : réunion d'ouverture, réalisation des entretiens, spécificités de l'audit sécurité
- Clôturer l'audit : réunion de clôture, rédaction du rapport et/ou des fiches d'écart, suivi des écarts, des actions correctives et préventives

<u>Demi -journée en option :</u>
Mise en application
- Réalisation d'un audit interne
- Retour en salle pour le bilan du déroulé de l'audit
- Rédaction du rapport et validation des outils internes pour le suivi des écarts

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel
- Face à face, diaporama
- Une approche pédagogique interactive basée sur l'expérience de chacun
- Exercice de lecture et d'analyse de la Norme
- Réalisation d'un audit, travail en sous-groupes
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels, expert des systèmes QSE

DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(s) DELIVRE(s) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : réalisation d'un audit accompagné par le formateur, exercices pratiques sur l'analyse des exigences.
- Fiche de présence
- Attestation de formation (sous réserve de présence)

DELAIS D'ACCES

- La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

ACCESSIBILITE

Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap, que la formation se déroule en inter ou en intra, nous recommandons à tout participant en situation de handicap (ou commanditaire de l'action) de nous le signaler le plus en amont possible, pour l'accueillir et l'accompagner dans les meilleures conditions.

Référent Handicap : Olivier BOUTEILLER - 06 80 26 69 64 – olivier@aqse-france.com

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Confirmation de la commande

Commanditaire (représentant du client qui passe commande, il s'agit du donneur d'ordre)

Toute commande est ferme et définitive. Tout accord de collaboration est formalisé :
- dès signature du bulletin d'inscription ;
- après émission de votre part d'un bon de commande, dans le cadre de vos procédures internes.

Tous ces documents doivent parvenir avant démarrage de la prestation par mail : administratif@aqse-france.com ou par courrier à l'adresse suivante : AQSE - 13, rue de la Poste 38170 SEYSSINET-PARISET.
Le commanditaire de l'action devra faire le nécessaire auprès de ses services administratif et comptable, afin qu'ils soient avertis des conditions définies entre les deux parties, y compris montant et délai de règlement.

Convention de formation

Une convention de formation sera établie entre le client et AQSE. Ce document est obligatoire pour toute formation. Il devra nous être retourné signé et tamponné dans les meilleurs délais et ce avant le démarrage de la formation.
La convention reprendra tous les renseignements que le commanditaire communiquera à AQSE par l'intermédiaire de la fiche de renseignements administratifs inter fournie.
Votre interlocuteur administratif : Marline RUTTY - 04.58.98.02.46

Prise en charge

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient d'en informer AQSE au plus tôt.
Le client établit préalablement un dossier de prise en charge auprès de son organisme collecteur et communique à AQSE les coordonnées de celui-ci dans la fiche de renseignements administratifs inter fournie.

Conditions de règlement

Une facture sera émise après chaque session de formation, accompagnée de la feuille d'émargement et des attestations individuelles de formation, sauf cas exceptionnel convenu entre les deux parties.
Le délai de paiement est fixé **à 30 jours à compter de la date de facturation**. Le délai respectera dans tous les cas celui fixé par la loi « LME » du 4 août 2008.

Utilisation de la documentation remise

Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Ils ne seront cédés en aucun cas à des tiers. Leur reproduction est **interdite**.

Annulation ou report du fait de AQSE

Dès confirmation de la commande ou signature de la convention de formation, AQSE s'engage à réaliser la formation aux dates programmées, sauf cas de force majeure.

Annulation ou report du fait du client

Toute annulation ou report du fait du client devra être formulé par écrit et peut engager des frais selon les modalités suivantes :
- **annulation au minimum 15 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : pas de facturation de frais d'annulation ;
- **annulation entre 15 jours et 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation à hauteur de 50 % du coût pédagogique ;
- **annulation à moins de 6 jours ouvrés** avant le début de l'action de formation : facturation de frais d'annulation correspondant à la totalité du coût pédagogique.

AQSE Conseil Formation se réserve toutefois le droit de déduire les frais qu'elle justifie avoir engagés en vue de la session annulée tels que les frais de location de salle, de matériel, d'impression de documents, de déplacement… Si besoin, le client s'engage à se substituer à l'organisme gestionnaire de ses fonds de formation pour l'application des articles ci-dessus. La prise en compte de cette annulation fera l'objet d'un écrit de notre part.

Litige

En cas de différend quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente offre, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. Á défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr

PROGRAMME DE FORMATION
Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION

Convocation des stagiaires

AQSE adresse au commanditaire les convocations nominatives, plan d'accès, à transmettre aux participants **avec** le programme de la formation **et** le règlement intérieur de formation. Le commanditaire transmet tous ces documents à chaque participant. L'heure de démarrage est 8h50 uniquement le premier jour. L'animateur définit ensuite les horaires avec son groupe sur la base de 7h/jour.

Accueil, accompagnement et formation des personnes en situation de handicap (PSH)

Si un participant est en situation de handicap, AQSE devra en être avertie **dès** le premier contact.
Selon le type de handicap, AQSE mettra en place, conjointement avec le commanditaire, les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation ou orientera le commanditaire vers des structures expertes.

Evaluation des prérequis

Concernant les prérequis minimums, le commanditaire devra s'assurer que chaque stagiaire est capable de parler, lire et écrire en français. Si ces prérequis ne sont pas assurés, le commanditaire en informe AQSE pour définir la conduite à tenir (adaptation ou annulation du stage).
Dans le cas de prérequis techniques éventuels, AQSE fournira, en amont, un questionnaire d'évaluation et positionnement.

Mesures sanitaires

En période de COVID, la superficie de la salle doit permettre le respect de la distanciation physique entre chaque participant. AQSE présentera les consignes COVID aux stagiaires avant chaque formation. AQSE communique un protocole COVID19 avec les convocations.

Cas du distanciel - Classe virtuelle

Concernant les formations en Distanciel, AQSE utilise la plate-forme Teams.
Le commanditaire communique à AQSE les adresses mail des participants.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire est doté :
- d'un accès internet, avec une connexion suffisante permettant un flux vidéo ;
- d'un matériel informatique de base, à savoir un PC individuel, avec micro et webcam.

Le commanditaire s'assure que le stagiaire :
- est autonome pour la prise en main du matériel, ou met en place l'accompagnement nécessaire ;
- accepte la charte de la bonne pratique visio, en annexe du règlement intérieur ;
- est disponible aux horaires prévus, même en cas de télétravail.

Si l'une des conditions n'est pas remplie, le commanditaire en informe AQSE pour définir les modalités d'accompagnement ou de formation.

AQSE prend en charge les invitations au stage. Un guide classe virtuelle destiné au participant, contenant notamment un tuto d'utilisation de Teams, sera transmis.

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr

Auditeur Interne QSE – Inter-entreprise

Visio Bulletin d'inscription

	DATES SESSIONS		
☐	Dates à définir en 2025		
☐			

En Visio

Toute inscription devra être accompagnée du règlement (**En intra dans vos locaux, nous consulter pour un devis**)

Etablissement

Raison sociale.....

Adresse .....

Téléphone ..... Effectif*.....

N° SIRET .....

***information obligatoire, détermine le type de support à remettre aux participants**

Responsable de l'inscription

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M. Téléphone ..... Portable.....

Nom ..... Prénom.....

Fonction ..... E-mail .....

NOM	PRENOM	FONCTION

Participant à la formation

3 jours : à partir de 1 250€ HT / à partir de 1 850€ HT avec la partie pratique

Tarif dégressif à partir du 2ème stagiaire sur la même session

100% du montant TTC à l'inscription par virement ou chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation. Une facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Signature :

Date :

Cachet de l'entreprise :

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à administratif@aqse-france.com **entièrement** rempli, signé et tamponné, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la session. **L'inscription ne sera ferme et définitive qu'à réception de la fiche de renseignements administratifs INTER complétée**.

AQSE Conseil Formation - SARL AU CAPITAL DE 15 240 €
Siège social : 13 rue de la poste, 38170 Seyssinet-Pariset - Tél. : 04 38 12 88 56
Agence Paris Ile de France - Agence Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes - Agence Toulouse Occitanie
TVA intra FR84 425009404 - 425 009 404 R.C.S. Grenoble -SIRET 425 009 404 00046 - NDA 82 38 027 91 38 – APE 8559A
Contact info@aqse-france.com Site www.aqse-france.fr